

Le Premier Ministre

Paris, le 16 JUIN 2015

Madame la Ministre,

Le Gouvernement s'est fixé une ambition forte pour une action publique plus efficace, plus économe et plus juste.

Les évaluations menées dans le cadre de la modernisation de l'action publique (MAP) contribueront directement en 2015 à poursuivre notre effort collectif en ce sens. L'objectif de ces évaluations est en effet de réinterroger les politiques publiques, leurs résultats, leur utilité et leur adéquation avec les attentes des bénéficiaires, et d'identifier leurs marges d'amélioration et d'évolution. Ces évaluations s'inscrivent par ailleurs dans une logique démocratique d'association des parties prenantes de la politique évaluée et de transparence quant à leurs objectifs, leur déroulement et leurs conclusions.

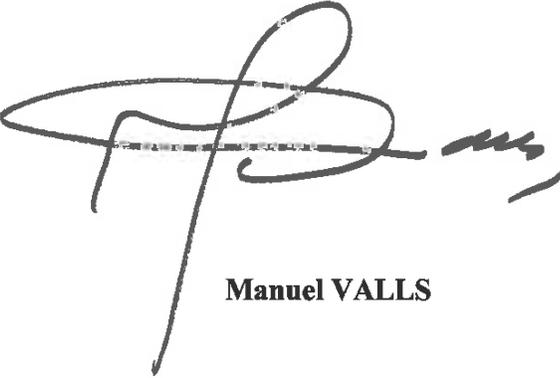
J'ai décidé de retenir votre proposition de réaliser une évaluation de la **politique de contrôle des transports routiers**. La conduite de cette évaluation est placée sous l'autorité et la responsabilité de Monsieur le secrétaire d'État en charge des transports, de la mer et de la pêche pour être conduite dans le cadre et selon les modalités que vous avez précisés dans la fiche jointe. Je demande par lettre séparée à la cheffe de service de l'inspection générale des finances, au vice-président du conseil général de l'environnement et du développement durable et au chef de service de l'inspection générale de l'administration de bien vouloir désigner les membres de leurs services qui en assureront la réalisation, le cas échéant en association avec des experts ou évaluateurs externes à l'administration que Monsieur le secrétaire d'État chargé des transports jugera bon de solliciter.

Conformément à la méthodologie élaborée par le secrétariat général pour la modernisation de l'action publique (SGMAP) et pour garantir l'appropriation des travaux, je vous saurais gré de réunir et de présider ou de faire présider par Monsieur le secrétaire d'État chargé des transports, à trois reprises au moins, un comité d'évaluation qui sera composé des principales parties prenantes et auquel la maîtrise d'œuvre présentera ses travaux de cadrage opérationnel et de diagnostic, ainsi que les scénarios de transformation qu'elle proposera. Tout au long de la mission, je souhaite que le SGMAP puisse rendre compte à mon cabinet de l'avancement des travaux engagés et de leur bon déroulement.

.../...

Madame Ségolène ROYAL
Ministre de l'écologie,
du développement durable et de l'énergie
Hôtel de Roquelaure
246, boulevard Saint-Germain
75007 Paris

Afin d'assurer la transparence des évaluations, la présente lettre de mission, l'état d'avancement du processus d'évaluation et les rapports de diagnostic et de scénarios seront mis en ligne.

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'M' followed by a horizontal line and a small flourish.

Manuel VALLS

Copie à :

- ✓ Monsieur le secrétaire d'Etat chargé des transports
- ✓ Madame la garde des sceaux, ministre de la justice
- ✓ Monsieur le ministre des finances et des comptes publics
- ✓ Monsieur le ministre de l'intérieur
- ✓ Monsieur le ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social
- ✓ Monsieur le ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique
- ✓ Madame la cheffe de service de l'inspection générale des finances (IGF)
- ✓ Monsieur le vice-président du conseil général de l'environnement et du développement durable (CGEDD)
- ✓ Monsieur le chef de service de l'inspection générale de l'administration (IGA)

Fiche de cadrage

(établie avec l'appui méthodologique du département évaluation du SGMAP)

Ministère pilote de l'évaluation : MEDDE/SETMP

Autres ministères concernés : MFCP, MEIN, MI, MTEFPDS, MJ, PM (SGAE)

Politique ou action publique à évaluer

1. Finalités, principaux objectifs de la politique ou action à évaluer :

De multiples enjeux concernent la régulation des transports routiers de marchandises (TRM) et de voyageurs (TRV), conduisant à une réglementation multiple. Outre les enjeux avérés de sécurité routière et les impératifs européens, ce secteur important pour l'économie nationale et l'emploi est fortement exposé à la concurrence européenne, dans un contexte d'absence d'harmonisation des politiques sociales, salariales et fiscales entre les différents États-membres de l'Union européenne. Ainsi, le pavillon français a été ces dernières années particulièrement fragilisé (structure bilancielle – trésorerie et investissement – dégradée, faible taux de marge autour de 1 %, baisse d'activité de 25 % depuis le début de la crise en 2008) et présente un caractère atomisé.

L'action publique dans ce domaine est portée par le ministère en charge des transports (MEDDE). Pour autant, la politique de régulation et de contrôle des transports routiers est fondamentalement interministérielle (respect des règles sociales, fiscales, du transport, du travail et de la concurrence). Les actions de terrain ne peuvent en effet résulter que d'une coordination nationale et locale renforcée alliant les expertises et investigations complémentaires des organisations de contrôle administratif et judiciaire.

La situation géographique de la France (comme celle de la Belgique, de l'Allemagne...) en fait un territoire de fort transit, accentuant les situations potentielles de cabotage¹ qui sont de nature à accentuer le recours à des prestations de transport à bas coût dès lors que les cadres réglementaires du détachement (application d'un salaire minimum à la rémunération des conducteurs, déclarations fiscales, couverture des prestations sociales) ne sont pas appliqués ou ne sont pas sanctionnés. En outre, des filiales d'entreprises françaises constituées dans des pays européens « à bas coût » correspondent de fait à des bureaux de recrutement de conducteurs locaux amenés ensuite à exercer en permanence sur le territoire français hors du cadre de la réglementation sur le détachement.

Dans ce cadre, une instruction, adressée aux préfets le 24 décembre 2013, met l'accent sur la lutte contre le cabotage irrégulier, le respect des réglementations sociales européennes en matière de temps de conduite et de repos, le respect des règles régissant les relations entre transporteurs et donneurs d'ordre et enfin la lutte contre le travail illégal, dans le secteur du transport lourd aussi bien que léger. Par ailleurs, le renforcement de la lutte contre le travail illégal et la concurrence déloyale dans le transport routier de marchandises est une action prioritaire du plan national de lutte contre le travail illégal 2012-2015.

2. Principales parties prenantes de l'action à évaluer (services de l'État, centraux et déconcentrés, opérateurs nationaux et locaux, collectivités, organismes de sécurité sociale, etc., liste préfigurant la composition du futur comité d'évaluation) :

La politique de régulation est notamment mise en œuvre au sein des DREAL, de la DRIEA Île-de-France et des DEAL, avec des services chargés du transport routier qui regroupent à l'échelle nationale environ 170 agents affectés à la tenue du registre des entreprises de transport, 35 agents chargés du pesage des véhicules et 500 contrôleurs des transports terrestres (CTT).

Mais cette mission s'exerce en étroite coordination avec celle d'autres corps de contrôle : la gendarmerie, la police nationale, les douanes, les agents des pôles Concurrence des DIRECCTE, les inspecteurs et contrôleurs du travail rattachés aux pôles Travail des DIRECCTE et les agents de l'URSSAF.

Cette coordination interservices est indispensable à la fois en termes opérationnels (interception des véhicules en bord de route), de volumétrie (atteinte des objectifs quantitatifs fixés par l'UE), et de lutte contre la fraude sociale et fiscale (à la rencontre de plusieurs compétences expertes).

L'efficacité de cette mission de régulation est également très dépendante du traitement du sujet par les parquets. Devront également participer au comité d'évaluation des représentants de la profession, aussi bien des entreprises (de transport et leurs donneurs d'ordre, commissionnaires et chargeurs) que des conducteurs.

¹ Dans le droit du transport routier de marchandises, le cabotage consiste, dans la continuité d'un transport international, à charger puis décharger dans un autre pays que son pays de résidence, dans une limite de nombre d'opérations et de jours de présence sur le territoire tiers, avec retour obligatoire au pays d'établissement.

3. Principales données financières relatives à l'action à évaluer (ordres de grandeur) :

Données de base :

- TRM pavillon français : 35 000 entreprises, 350 000 emplois ;
- TRV pavillon français : 5 000 entreprises, 90 000 emplois (+ perspectives de développement du secteur avec la mise en place de nouvelles liaisons routières intérieures à l'initiative d'opérateurs privés, dans le cadre du projet de loi pour la croissance) ;
- nombre de véhicules contrôlés sur route (par les agents du ministère en charge des transports) : 110 000 par an (pour moitié sous pavillon étranger) dont 20 % en infraction ;
- le volume des contrôles effectués par les forces en tenue se situe dans un facteur multiplicatif de 7 ;
- le nombre de contrôles en entreprises réalisés par les CTT et les inspecteurs du travail est sensiblement équivalent.

Il appartiendra à la mission d'établir le coût complet de cette fonction de contrôle, incluant également le montant des amendes et consignations.

Nota : ces données devront être complétées par celles des autres ministères impliqués.

Attentes du ministère pilote de l'évaluation

4. Principaux enjeux d'évolution/transformation/réforme de l'action à évaluer :

Une évaluation de la politique publique, de la mise en œuvre de l'instruction gouvernementale du 24 décembre 2013 et des modalités de coopération interministérielle serait utile afin d'identifier les risques d'une dégradation « au fil de l'eau » de la conduite des missions :

- risque que chaque ministère, soumis à des réductions de moyens, se recentre sur son cœur de métier et abandonne progressivement le contrôle des transports routiers ;
- risque que les objectifs de contrôle, notamment européens, ne soient plus atteints, induisant un recours en manquement vis-à-vis de la France, avec éventuelles amendes infligées ;
- risque d'effet ciseau en DREAL avec une érosion des moyens concomitante à un niveau d'exigence augmentant graduellement (davantage de réglementations européennes, de points à contrôler, de complexité des types de fraude...).

Il convient également de préciser que l'insuffisante harmonisation des contrôles entre les États-membres de l'UE a été mise en évidence au niveau européen et que la Commission européenne s'interroge sur l'opportunité de créer une agence européenne de contrôle des transports routiers. Une telle agence pourrait avoir pour mission d'assister les autorités nationales de contrôle des États-membres, de coordonner la bonne mise en œuvre du cadre juridique existant et d'inspecter les organisations de contrôle des États-membres.

5. Principales questions auxquelles devra répondre l'évaluation :

Cette EPP devra, en priorité :

- mesurer l'impact et l'efficacité de la politique au regard des objectifs affichés par le Gouvernement ;
- mesurer son efficacité (coûts complets, incluant le montant des amendes et consignations) ;
- identifier les optimisations à trouver dans l'organisation interministérielle des contrôles en France qui permette de peser efficacement sur les travaux européens d'harmonisation du cadre de concurrence du marché du transport routier (ex : application des textes relatifs au détachement et modalités de leur contrôle) ;
- identifier les marges de manœuvre existantes afin de satisfaire les obligations européennes (volumétrie de contrôle, investigations de plus en plus pointues et longues pour mettre à jour des mécanismes de fraude de plus en plus sophistiqués) dans un cadre budgétaire contraint, notamment en termes de ciblage ;
- dessiner l'articulation interministérielle de la politique et optimiser sa gouvernance ;
- interroger la cohérence (interne et externe) de l'organisation actuelle et proposer des schémas permettant une meilleure coordination ou une action plus intégrée ;
- interroger l'efficacité de la régulation du secteur du transport routier, et mesurer ses effets sur l'évolution du secteur ;
- effectuer une comparaison internationale des pratiques françaises en matière de contrôle ;
- formuler des scénarios d'évolution possible en vue d'améliorer l'efficacité et l'efficacité globale des contrôles portant sur les entreprises du secteur, tout en simplifiant leur environnement juridique et administratif et en renforçant leur compétitivité ;
- identifier les actions et les pratiques afin de valoriser l'action des agents chargés de mettre en œuvre cette politique et permettre une meilleure compréhension des contrôles. Dans ce cadre, examiner les avantages et inconvénients de la création d'un corps interministériel de contrôleurs.

Globalement, cette évaluation visera à améliorer l'action publique en termes :

- | | | | |
|------------------------------------|-------------------------------------|----------------------------------|-------------------------------------|
| • d'utilité, de pertinence : | <input checked="" type="checkbox"/> | • d'efficacité, de coûts : | <input checked="" type="checkbox"/> |
| • d'efficacité, de service rendu : | <input checked="" type="checkbox"/> | • de cohérence, de gouvernance : | <input checked="" type="checkbox"/> |

6. Suites de l'évaluation visées (révision des objectifs de la politique, alimentation d'un projet de loi ou PLF/PLFSS, réorganisation, expérimentations...) et échéances :

Cette évaluation peut conduire à une révision des objectifs de la politique, des réorganisations, une révision des modes de coordination interministérielle. Elle prend sens après deux années de mise en œuvre de l'instruction gouvernementale du 24 décembre 2013, et dans la double perspective :

- d'une réorganisation engagée des services territoriaux de l'État (suites de la loi NOTRe) ;
- de la préparation d'un paquet routier pour 2016 par la Commission européenne dans laquelle un règlement spécifique sur le contrôle des transports pourrait être proposé.

7. Profil possible/envisagé de l'équipe d'évaluation (évaluateurs internes au ministère, inspection(s), personnalité qualifiée, chercheur/universitaire, prestataire privé...) :

Pluridisciplinarité pour tenir compte du caractère interministériel de l'action évaluée (compétences mobilisables : droit des transports, économie des transports, procédures pénales, sécurité routière, etc.).

Inspections générales : CGEDD, IGA, IGF.

Principaux risques

8. Principaux risques liés au jeu des acteurs (soutiens/opposants), aux suites de l'évaluation, au calendrier, etc. :

Contexte économique tendu dans le secteur du transport routier, notamment face aux conditions de la concurrence européenne.

Compte tenu de leur technicité, et de leur grand nombre d'habilitations, la tentation est fréquente de vouloir mobiliser les contrôleurs des transports terrestres sur d'autres champs que celui du contrôle routier, avec les risques associés de trop grand élargissement de leur champ de compétence, au détriment des priorités liées à leur cœur de métier.

9. Évolutions, projets parallèles ou travaux en cours ou prévus (réorganisation, projet de loi, études, consultations, assises...) susceptibles d'avoir un impact sur l'action évaluée ou sur le déroulement des travaux d'évaluation :

Réorganisation des services déconcentrés de l'État, dans le prolongement de la loi portant nouvelle organisation territoriale de la République.

Une évaluation du contrôle du transport des matières dangereuses selon les différents modes de transports a été demandée au CGEDD en mars dernier. En effet, les contrôleurs des transports terrestres sont aussi habilités aux contrôles de cette réglementation pour les modes ferroviaire et fluvial.

Annexe documentaire :

La direction générale des infrastructures, des transports et de la mer (DGITM) a fait réaliser en 2012 et 2013, par un cabinet de consultants, une étude consistant à dresser des *scenarii* contrastés d'évolution de l'activité de contrôle des transports routiers. Il s'agissait notamment d'identifier les perspectives d'amélioration de l'organisation des contrôles. Un scénario reposant sur la recherche d'efficacité dans l'inter-ministérielle de la politique a été retenu. Outre l'instruction gouvernementale du 24 décembre 2013, des chantiers visant à mettre au point des conventions de coopération entre les ministères concernés ont été initiés, mais n'ont pas tous abouti.

Paris, le 25 JUIN 2015

Monsieur le Chef de service,

Le Gouvernement s'est fixé une ambition forte pour une action publique plus efficace, plus économe et plus juste. Les évaluations de politiques publiques menées dans le cadre de la modernisation de l'action publique (MAP) contribueront directement en 2015 à poursuivre notre effort collectif en ce sens.

Au-delà des enjeux de sécurité routière qu'il présente, le secteur des transports routiers de marchandises est fortement exposé à la concurrence européenne. Les politiques sociales, salariales et fiscales des différents États membres ne sont pas harmonisées et le pavillon français a été, ces dernières années, particulièrement fragilisé. En outre, la situation géographique de la France en fait un territoire de fort transit, ce qui accentue les situations de cabotage et est de nature à favoriser le recours à des prestations de transport à bas coût dès lors que les cadres réglementaires du détachement ne sont pas appliqués ou sanctionnés. Enfin, la politique de régulation et de contrôle des transports routiers est fondamentalement interministérielle, et demande une coordination nationale et locale renforcée.

Le Gouvernement a donc décidé d'engager une évaluation de la politique de contrôle des transports routiers (*cf.* la fiche de cadrage ci-jointe) sous trois angles principaux :

- l'impact et l'efficacité de cette politique au regard des objectifs affichés par le Gouvernement ;
- la cohérence de l'organisation actuelle, notamment interministérielle ;
- l'efficience globale des contrôles, dont vous déterminerez les coûts complets.

Sur la base du constat que vous aurez établi, vous formulerez des scénarios d'évolutions possibles en vue d'améliorer l'utilité et l'efficacité globale des contrôles ainsi que leur compréhension par les contrôlés, tout en veillant à simplifier l'environnement administratif et juridique des entreprises et à renforcer leur compétitivité. Vous identifierez les marges de manœuvre existantes afin de satisfaire aux obligations européennes dans le respect des contraintes budgétaires, ainsi que les pratiques permettant d'atteindre une bonne articulation interministérielle de la politique, d'optimiser sa gouvernance et de valoriser les actions des agents.

Conformément à la méthodologie élaborée par le secrétariat général pour la modernisation de l'action publique (SGMAP), la maîtrise d'ouvrage de cette évaluation sera assurée par Monsieur le secrétaire d'État en charge des transports (qui pourra le cas échéant la déléguer à une personnalité qualifiée), tandis que la maîtrise d'œuvre sera assurée par les membres de vos services que vous désignerez ainsi que, si Monsieur le secrétaire d'État en charge des transports le juge pertinent, par des experts ou évaluateurs externes à l'administration qu'il sollicitera.

.../...

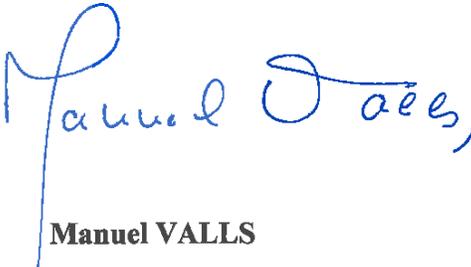
Monsieur Michel ROUZEAU
Chef de l'Inspection Générale
de l'Administration
15 Rue Cambacérès
75800 PARIS

La maîtrise d'œuvre aura pour mission de réaliser les travaux d'évaluation en toute objectivité :

- elle pourra faire appel en tant que de besoin aux administrations et opérateurs publics concernés ;
- elle rendra compte de ses travaux à au moins trois reprises à un comité d'évaluation qui sera présidé par Monsieur le secrétaire d'État en charge des transports et composé des principales parties prenantes ;
- elle affinera le cadrage et précisera *sous un mois* les modalités opérationnelles de réalisation des travaux (incluant les consultations et enquêtes nécessaires à la prise en compte du point de vue de l'ensemble des acteurs et bénéficiaires-usagers) qu'elle présentera au comité d'évaluation ;
- elle établira, *dans les 5 mois suivants*, un diagnostic et des scénarios de transformation qui seront également discutés en comité d'évaluation et feront l'objet de rapports publics qui seront, ainsi que les données traitées ou produites à cette occasion, mis en ligne ;
- elle veillera à nourrir ses réflexions des grandes orientations qui structurent la modernisation de l'action publique telles que la simplification, l'innovation, le recours aux technologies numériques et l'ouverture des données ;
- elle apportera, en tant que de besoin, son concours aux actions de communication que Monsieur le secrétaire d'État en charge des transports conduira autour de cette évaluation, en particulier lors de la publication des rapports.

Afin d'assurer la transparence des évaluations, la présente lettre de mission, l'état d'avancement du processus d'évaluation et les rapports de diagnostic et de scénarios seront mis en ligne.

Afin que le SGMAP puisse assurer son rôle d'accompagnement méthodologique, apporter à l'équipe d'évaluation les concours et appuis de sa compétence et rendre compte à mon cabinet de l'avancement et du bon déroulement des travaux engagés, je vous prie de veiller à l'associer tout au long de ces travaux. Vous le tiendrez informé, ainsi que Monsieur le secrétaire d'État en charge des transports, de la composition de la mission et de toute difficulté importante ou retard.


Manuel VALLS

Copie à :

- Madame la Ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie
- Madame la Gardes des sceaux, Ministre de la justice
- Monsieur le Ministre des finances et des comptes publics
- Monsieur le Ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social
- Monsieur le Ministre de l'intérieur
- Monsieur le Ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique
- Monsieur le Secrétaire d'État chargé des transports, de la mer et de la pêche

Paris, le 16 JUIN 2015

Madame la Cheffe de service,

Le Gouvernement s'est fixé une ambition forte pour une action publique plus efficace, plus économe et plus juste. Les évaluations de politiques publiques menées dans le cadre de la modernisation de l'action publique (MAP) contribueront directement en 2015 à poursuivre notre effort collectif en ce sens.

Au-delà des enjeux de sécurité routière qu'il présente, le secteur des transports routiers de marchandises est fortement exposé à la concurrence européenne. Les politiques sociales, salariales et fiscales des différents États membres ne sont pas harmonisées et le pavillon français a été, ces dernières années, particulièrement fragilisé. En outre, la situation géographique de la France en fait un territoire de fort transit, ce qui accentue les situations de cabotage et est de nature à favoriser le recours à des prestations de transport à bas coût dès lors que les cadres réglementaires du détachement ne sont pas appliqués ou sanctionnés. Enfin, la politique de régulation et de contrôle des transports routiers est fondamentalement interministérielle, et demande une coordination nationale et locale renforcée.

Le Gouvernement a donc décidé d'engager une évaluation de la politique de contrôle des transports routiers (*cf.* la fiche de cadrage ci-jointe) sous trois angles principaux :

- l'impact et l'efficacité de cette politique au regard des objectifs affichés par le Gouvernement ;
- la cohérence de l'organisation actuelle, notamment interministérielle ;
- l'efficacité globale des contrôles, dont vous déterminerez les coûts complets.

Sur la base du constat que vous aurez établi, vous formulerez des scénarios d'évolutions possibles en vue d'améliorer l'utilité et l'efficacité globale des contrôles ainsi que leur compréhension par les contrôlés, tout en veillant à simplifier l'environnement administratif et juridique des entreprises et à renforcer leur compétitivité. Vous identifierez les marges de manœuvre existantes afin de satisfaire aux obligations européennes dans le respect des contraintes budgétaires, ainsi que les pratiques permettant d'atteindre une bonne articulation interministérielle de la politique, d'optimiser sa gouvernance et de valoriser les actions des agents.

Conformément à la méthodologie élaborée par le secrétariat général pour la modernisation de l'action publique (SGMAP), la maîtrise d'ouvrage de cette évaluation sera assurée par Monsieur le secrétaire d'État en charge des transports (qui pourra le cas échéant la déléguer à une personnalité qualifiée), tandis que la maîtrise d'œuvre sera assurée par les membres de vos services que vous désignerez ainsi que, si Monsieur le secrétaire d'État en charge des transports le juge pertinent, par des experts ou évaluateurs externes à l'administration qu'il sollicitera.

.../...

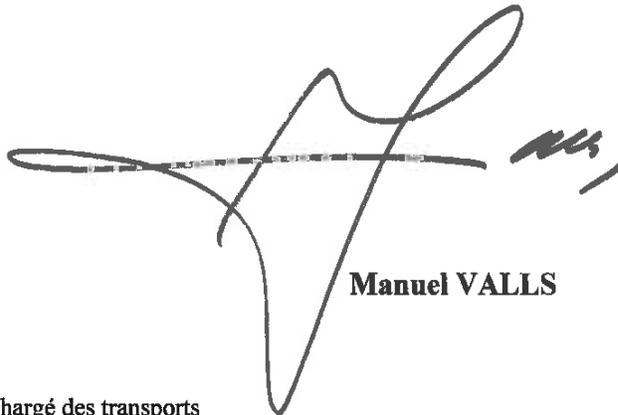
Madame Marie-Christine LEPETIT
Cheffe de l'Inspection Générale
des Finances
139, rue de Bercy
Télédoc 335
75572 Paris cedex 12

La maîtrise d'œuvre aura pour mission de réaliser les travaux d'évaluation en toute objectivité :

- elle pourra faire appel en tant que de besoin aux administrations et opérateurs publics concernés ;
- elle rendra compte de ses travaux à au moins trois reprises à un comité d'évaluation qui sera présidé par Monsieur le secrétaire d'État en charge des transports et composé des principales parties prenantes ;
- elle affinera le cadrage et précisera *sous un mois* les modalités opérationnelles de réalisation des travaux (incluant les consultations et enquêtes nécessaires à la prise en compte du point de vue de l'ensemble des acteurs et bénéficiaires-usagers) qu'elle présentera au comité d'évaluation ;
- elle établira, *dans les 5 mois suivants*, un diagnostic et des scénarios de transformation qui seront également discutés en comité d'évaluation et feront l'objet de rapports publics qui seront, ainsi que les données traitées ou produites à cette occasion, mis en ligne ;
- elle veillera à nourrir ses réflexions des grandes orientations qui structurent la modernisation de l'action publique telles que la simplification, l'innovation, le recours aux technologies numériques et l'ouverture des données ;
- elle apportera, en tant que de besoin, son concours aux actions de communication que le Monsieur le secrétaire d'État en charge des transports conduira autour de cette évaluation, en particulier lors de la publication des rapports.

Afin d'assurer la transparence des évaluations, la présente lettre de mission, l'état d'avancement du processus d'évaluation et les rapports de diagnostic et de scénarios seront mis en ligne.

Afin que le SGMAP puisse assurer son rôle d'accompagnement méthodologique, apporter à l'équipe d'évaluation les concours et appuis de sa compétence et rendre compte à mon cabinet de l'avancement et du bon déroulement des travaux engagés, je vous prie de veiller à l'associer tout au long de ces travaux. Vous le tiendrez informé, ainsi que Monsieur le secrétaire d'État en charge des transports, de la composition de la mission et de toute difficulté importante ou retard.



Manuel VALLS

Copie à :

- Monsieur le secrétaire d'Etat chargé des transports
- Madame la Ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie
- Madame la Garde des sceaux, Ministre de la justice
- Monsieur le Ministre des finances et des comptes publics
- Monsieur le Ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social
- Monsieur le Ministre de l'intérieur
- Monsieur le Ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique
- Monsieur le Secrétaire d'État chargé des transports, de la mer et de la pêche

Paris, le 16 JUIN 2015

Monsieur le Chef de service,

Le Gouvernement s'est fixé une ambition forte pour une action publique plus efficace, plus économe et plus juste. Les évaluations de politiques publiques menées dans le cadre de la modernisation de l'action publique (MAP) contribueront directement en 2015 à poursuivre notre effort collectif en ce sens.

Au-delà des enjeux de sécurité routière qu'il présente, le secteur des transports routiers de marchandises est fortement exposé à la concurrence européenne. Les politiques sociales, salariales et fiscales des différents États membres ne sont pas harmonisées et le pavillon français a été, ces dernières années, particulièrement fragilisé. En outre, la situation géographique de la France en fait un territoire de fort transit, ce qui accentue les situations de cabotage et est de nature à favoriser le recours à des prestations de transport à bas coût dès lors que les cadres réglementaires du détachement ne sont pas appliqués ou sanctionnés. Enfin, la politique de régulation et de contrôle des transports routiers est fondamentalement interministérielle, et demande une coordination nationale et locale renforcée.

Le Gouvernement a donc décidé d'engager une évaluation de la politique de contrôle des transports routiers (*cf.* la fiche de cadrage ci-jointe) sous trois angles principaux :

- l'impact et l'efficacité de cette politique au regard des objectifs affichés par le Gouvernement ;
- la cohérence de l'organisation actuelle, notamment interministérielle ;
- l'efficacité globale des contrôles, dont vous déterminerez les coûts complets.

Sur la base du constat que vous aurez établi, vous formulerez des scénarios d'évolutions possibles en vue d'améliorer l'utilité et l'efficacité globale des contrôles ainsi que leur compréhension par les contrôlés, tout en veillant à simplifier l'environnement administratif et juridique des entreprises et à renforcer leur compétitivité. Vous identifierez les marges de manœuvre existantes afin de satisfaire aux obligations européennes dans le respect des contraintes budgétaires, ainsi que les pratiques permettant d'atteindre une bonne articulation interministérielle de la politique, d'optimiser sa gouvernance et de valoriser les actions des agents.

Conformément à la méthodologie élaborée par le secrétariat général pour la modernisation de l'action publique (SGMAP), la maîtrise d'ouvrage de cette évaluation sera assurée par Monsieur le secrétaire d'État en charge des transports (qui pourra le cas échéant la déléguer à une personnalité qualifiée), tandis que la maîtrise d'œuvre sera assurée par les membres de vos services que vous désignerez ainsi que, si Monsieur le secrétaire d'État en charge des transports le juge pertinent, par des experts ou évaluateurs externes à l'administration qu'il sollicitera.

.../...

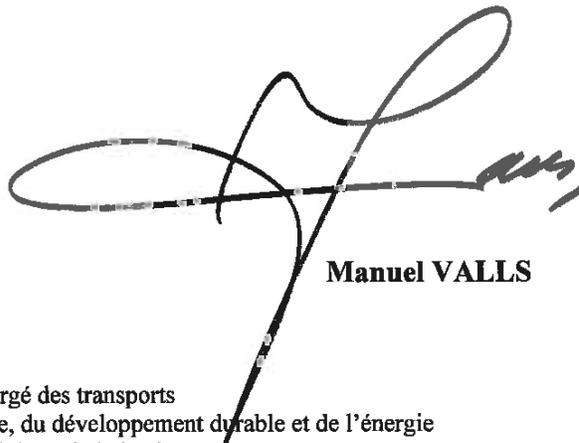
Monsieur Pierre BOISSIER
Chef de l'Inspection Générale
des Affaires Sociales
39-43 quai André Citroën
75015 Paris

La maîtrise d'œuvre aura pour mission de réaliser les travaux d'évaluation en toute objectivité :

- elle pourra faire appel en tant que de besoin aux administrations et opérateurs publics concernés ;
- elle rendra compte de ses travaux à au moins trois reprises à un comité d'évaluation qui sera présidé par Monsieur le secrétaire d'État en charge des transports et composé des principales parties prenantes ;
- elle affinera le cadrage et précisera *sous un mois* les modalités opérationnelles de réalisation des travaux (incluant les consultations et enquêtes nécessaires à la prise en compte du point de vue de l'ensemble des acteurs et bénéficiaires-usagers) qu'elle présentera au comité d'évaluation ;
- elle établira, *dans les 5 mois suivants*, un diagnostic et des scénarios de transformation qui seront également discutés en comité d'évaluation et feront l'objet de rapports publics qui seront, ainsi que les données traitées ou produites à cette occasion, mis en ligne ;
- elle veillera à nourrir ses réflexions des grandes orientations qui structurent la modernisation de l'action publique telles que la simplification, l'innovation, le recours aux technologies numériques et l'ouverture des données ;
- elle apportera, en tant que de besoin, son concours aux actions de communication que le Monsieur le secrétaire d'État en charge des transports conduira autour de cette évaluation, en particulier lors de la publication des rapports.

Afin d'assurer la transparence des évaluations, la présente lettre de mission, l'état d'avancement du processus d'évaluation et les rapports de diagnostic et de scénarios seront mis en ligne.

Afin que le SGMAP puisse assurer son rôle d'accompagnement méthodologique, apporter à l'équipe d'évaluation les concours et appuis de sa compétence et rendre compte à mon cabinet de l'avancement et du bon déroulement des travaux engagés, je vous prie de veiller à l'associer tout au long de ces travaux. Vous le tiendrez informé, ainsi que Monsieur le secrétaire d'État en charge des transports, de la composition de la mission et de toute difficulté importante ou retard.



Manuel VALLS

Copie à :

- Monsieur le secrétaire d'Etat chargé des transports
- Madame la Ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie
- Madame la Gardes des sceaux, Ministre de la justice
- Monsieur le Ministre des finances et des comptes publics
- Monsieur le Ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social
- Monsieur le Ministre de l'intérieur
- Monsieur le Ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique
- Monsieur le Secrétaire d'État chargé des transports, de la mer et de la pêche

Paris, le 16 JUIN 2015

Monsieur le Vice-président,

Le Gouvernement s'est fixé une ambition forte pour une action publique plus efficace, plus économe et plus juste. Les évaluations de politiques publiques menées dans le cadre de la modernisation de l'action publique (MAP) contribueront directement en 2015 à poursuivre notre effort collectif en ce sens.

Au-delà des enjeux de sécurité routière qu'il présente, le secteur des transports routiers de marchandises est fortement exposé à la concurrence européenne. Les politiques sociales, salariales et fiscales des différents États membres ne sont pas harmonisées et le pavillon français a été, ces dernières années, particulièrement fragilisé. En outre, la situation géographique de la France en fait un territoire de fort transit, ce qui accentue les situations de cabotage et est de nature à favoriser le recours à des prestations de transport à bas coût dès lors que les cadres réglementaires du détachement ne sont pas appliqués ou sanctionnés. Enfin, la politique de régulation et de contrôle des transports routiers est fondamentalement interministérielle, et demande une coordination nationale et locale renforcée.

Le Gouvernement a donc décidé d'engager une évaluation de la politique de contrôle des transports routiers (*cf.* la fiche de cadrage ci-jointe) sous trois angles principaux :

- l'impact et l'efficacité de cette politique au regard des objectifs affichés par le Gouvernement ;
- la cohérence de l'organisation actuelle, notamment interministérielle ;
- l'efficacité globale des contrôles, dont vous déterminerez les coûts complets.

Sur la base du constat que vous aurez établi, vous formulerez des scénarios d'évolutions possibles en vue d'améliorer l'utilité et l'efficacité globale des contrôles ainsi que leur compréhension par les contrôlés, tout en veillant à simplifier l'environnement administratif et juridique des entreprises et à renforcer leur compétitivité. Vous identifierez les marges de manœuvre existantes afin de satisfaire aux obligations européennes dans le respect des contraintes budgétaires, ainsi que les pratiques permettant d'atteindre une bonne articulation interministérielle de la politique, d'optimiser sa gouvernance et de valoriser les actions des agents.

Conformément à la méthodologie élaborée par le secrétariat général pour la modernisation de l'action publique (SGMAP), la maîtrise d'ouvrage de cette évaluation sera assurée par Monsieur le secrétaire d'État en charge des transports (qui pourra le cas échéant la déléguer à une personnalité qualifiée), tandis que la maîtrise d'œuvre sera assurée par les membres de vos services que vous désignerez ainsi que, si Monsieur le secrétaire d'État en charge des transports le juge pertinent, par des experts ou évaluateurs externes à l'administration qu'il sollicitera.

.../...

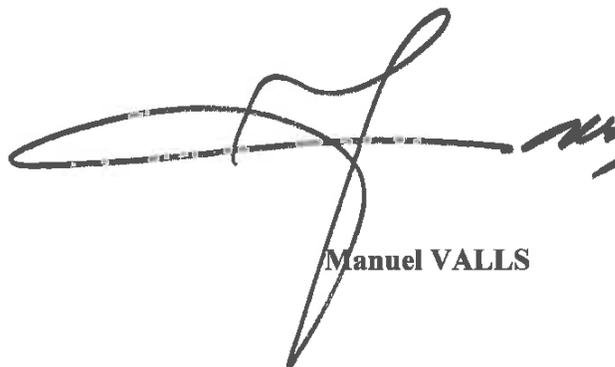
Monsieur Patrice PARISÉ
Vice-président du conseil général
de l'environnement et du
développement durable
Tour Séquoïa
1 Place Carpeaux
92800 PUTEAUX

La maîtrise d'œuvre aura pour mission de réaliser les travaux d'évaluation en toute objectivité :

- elle pourra faire appel en tant que de besoin aux administrations et opérateurs publics concernés ;
- elle rendra compte de ses travaux à au moins trois reprises à un comité d'évaluation qui sera présidé par Monsieur le secrétaire d'État en charge des transports et composé des principales parties prenantes ;
- elle affinera le cadrage et précisera *sous un mois* les modalités opérationnelles de réalisation des travaux (incluant les consultations et enquêtes nécessaires à la prise en compte du point de vue de l'ensemble des acteurs et bénéficiaires-usagers) qu'elle présentera au comité d'évaluation ;
- elle établira, *dans les 5 mois suivants*, un diagnostic et des scénarios de transformation qui seront également discutés en comité d'évaluation et feront l'objet de rapports publics qui seront, ainsi que les données traitées ou produites à cette occasion, mis en ligne ;
- elle veillera à nourrir ses réflexions des grandes orientations qui structurent la modernisation de l'action publique telles que la simplification, l'innovation, le recours aux technologies numériques et l'ouverture des données ;
- elle apportera, en tant que de besoin, son concours aux actions de communication que le Monsieur le secrétaire d'État en charge des transports conduira autour de cette évaluation, en particulier lors de la publication des rapports.

Afin d'assurer la transparence des évaluations, la présente lettre de mission, l'état d'avancement du processus d'évaluation et les rapports de diagnostic et de scénarios seront mis en ligne.

Afin que le SGMAP puisse assurer son rôle d'accompagnement méthodologique, apporter à l'équipe d'évaluation les concours et appuis de sa compétence et rendre compte à mon cabinet de l'avancement et du bon déroulement des travaux engagés, je vous prie de veiller à l'associer tout au long de ces travaux. Vous le tiendrez informé, ainsi que Monsieur le secrétaire d'État en charge des transports, de la composition de la mission et de toute difficulté importante ou retard.



Manuel VALLS

Copie à :

- Monsieur le secrétaire d'Etat chargé des transports
- Madame la Ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie
- Madame la Garde des sceaux, Ministre de la justice
- Monsieur le Ministre des finances et des comptes publics
- Monsieur le Ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social
- Monsieur le Ministre de l'intérieur
- Monsieur le Ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique
- Monsieur le Secrétaire d'État chargé des transports, de la mer et de la pêche